



## AVIS PUBLIC ANNONÇANT LE DÉBUT D'UNE ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

### PROJET DE STABILISATION DU TALUS DES BERGES ET DE RÉAMÉNAGEMENT D'UNE SECTION DU BOULEVARD DES MILLE-ÎLES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE LAVAL

Avis est par la présente donné, par la soussignée, du début de l'évaluation environnementale pour le projet ci-après décrit, et ce, conformément à l'article 31.3.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, c. Q-2).

Dans le cadre du projet de stabilisation du talus des berges et de réaménagement du boulevard des Mille-Îles, entre l'autoroute 25 (A25) et la pointe est de l'île Jésus, la Ville de Laval a décidé de réhabiliter cette portion boulevard des Mille-Îles, autrefois appelé le chemin du roi, en stabilisant le talus de sa berge pour préserver et restaurer sa qualité écologique.

Le projet prévoit aussi le réaménagement sécuritaire de la section visée du boulevard. D'une longueur de 9,5 km, le réaménagement permettra de faciliter le partage sécuritaire de la route par les usagers du tronçon tout en préservant le caractère patrimonial et champêtre du secteur. L'essentiel des travaux sera réalisé dans l'emprise de la rue existante, à l'exception du talus des berges qui fera l'objet d'une entente avec les différents propriétaires pour sa stabilisation.

Pour plus d'information, le public peut consulter l'avis de projet déposé par son initiateur au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, lequel contient, notamment, une description du projet ainsi que du site visé, de même qu'une description des principaux enjeux identifiés et des impacts anticipés sur le milieu récepteur.

L'avis de projet de même que la directive du ministre relative à la réalisation de l'étude d'impact du projet sont accessibles pour consultation dans le registre public des projets assujettis à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, à l'adresse Internet suivante : [Registre évaluations environnementales - Recherche simple - MELCC \(gouv.qc.ca\)](https://www.melcc.gc.ca/registre-évaluations-environnementales)

Toute personne, tout groupe ou toute municipalité peut faire part au ministre, par écrit et au plus tard le 22 mai 2024, de ses observations sur les enjeux que l'étude d'impact du projet devrait aborder. Ces observations peuvent être transmises au ministre par l'entremise du registre public à l'adresse Internet mentionnée ci-dessus.

Des renseignements supplémentaires peuvent être obtenus relativement au processus d'évaluation environnementale de ce projet aux numéros 1 800 561-1616 (renseignements généraux) et sur le site Internet du ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques [Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs \(gouv.qc.ca\)](https://www.melcc.gc.ca)

**DONNÉ À LAVAL**  
Ce 22 avril 2024

**Me Marie-Christine Lefebvre, greffière ou**  
**Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe ou**

**Me Virginie Champoux-Cadoche, greffière adjointe par intérim**